



Bulletin syndical d'informations publié par l'Union des Cadres de Paris
UCP@paris.fr - <http://cadresvp.free.fr/>

Réforme de la catégorie B : tout n'est pas encore décidé...

CSAP du 15 mars 2011 : une réforme en trompe l'oeil pour les personnels, des espérances déçues, des régressions avérées et trop peu d'avancées.

La séance du CSAP du 15 mars dernier constitue une première étape qui doit se prolonger par l'examen des autres statuts particuliers de catégorie B.

Donc tout n'est pas encore décidé, parce que, seul, le Conseil de Paris peut valider les textes statutaires.

Le Conseil de Paris se réunit le 28 mars 2011

Il est encore temps !

Afin de l'inviter à améliorer les textes statutaires et les ratios de promotion en faveur des personnels, l'intersyndicale appelle les agents à se mobiliser.

RESTEZ MOBILISES

Place de l'Hôtel de Ville

Jour déterminant de cette réforme de la catégorie B

Mardi 28 mars 2011 dès 12 heures 30

VENEZ NOMBREUX

Union des Cadres De Paris
2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45